



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 22 juin 2021  
à 18h30**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
- 4. Retour sur la période de questions de la dernière séance**
- 5. Procès-verbaux**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2021
- 6. Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 6.1 Désignation du maire suppléant (20210522-430)
  - 6.2 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection (20210508-371)
  - 6.3 Acquisition du lot 3 890 370 du cadastre du Québec - Emprise de la rue Riviera Nord (20210313-197)
  - 6.4 Mandat pour la publication d'un avis de contamination sur le lot 4 122 499 du cadastre du Québec situé entre la route 219 et le chemin du Petit-Bernier (20210529-441)
  - 6.5 Sujets apportés par un membre du conseil municipal :
    - 6.5.1 Balises de bruit pour le développement de l'aéroport (20210619-522)
    - 6.5.2 Participation des membres du conseil municipal à une activité

## **7. Finances municipales**

- 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires
- 7.2 Octroi de subventions (20210612-517)
- 7.3 Contribution financière à l'Association des maraîchers du Marché public du Vieux-Saint-Jean (20210612-507)
- 7.4 Dépense supplémentaire – Services professionnels juridiques dans le dossier relatif à la conformité des usages visant « Transport L60 » (20210327-255)
- 7.5 Dépense supplémentaire - Plaintes en harcèlement psychologique (20210327-257)

## **8. Ressources humaines**

- 8.1 Affectation temporaire au poste de « Contremaître-Bâtiments » au Service des travaux publics (20210605-477)
- 8.2 Embauche temporaire au poste de « Contremaître – Parcs, espaces verts et voirie » au Service des travaux publics (20210605-479)
- 8.3 Embauche au poste de « Contremaître – Parcs, espaces verts et voirie » au Service des travaux publics (20210605-478)
- 8.4 Embauche au poste d'« Ingénieur de projets » au Service des infrastructures et gestion des eaux (20210612-504)
- 8.5 Prolongation du contrat de travail de monsieur Éric Martel (20210605-471)
- 8.6 Prolongation du contrat de travail de monsieur René Beauchemin (20210612-511)

## **9. Culture, développement social et loisir**

- 9.1 Signature d'une convention avec l'artiste Robert Lorrain – Exposition de sculptures (20210220-128)
- 9.2 Acquisition d'une œuvre monumentale intitulée « À hauteur d'homme » de l'artiste Martine C. Gagnon (20210501-365)
- 9.3 Octroi du contrat suivant :
  - 9.3.1 SA-380-LO-21-P Travaux d'aménagement de plateaux sportifs au parc Multisport Bleury (20210605-468)

## **10 Infrastructures et gestion des eaux**

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
  - 10.1.1 SA-337-IN-19 Travaux – Remplacement de l'unité de chauffage VA-2 et chauffe-conduits à la station d'épuration (20210417-330)

- 10.1.2 SA-399-IN-20 Travaux – Réfection du terrain de soccer au parc-école Saint-Gérard (20210410-273)
- 10.1.3 SA-419-IN-21-P Travaux de pavage et d'éclairage - rue Pierre-Caisse (20210410-272)
- 10.1.4 SA-436-IN-21-P Travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc de la Joie-de-Vivre (20210501-357)
- 10.1.5 SA-439-IN-21-I Services professionnels - Plans et devis - Réfection des infrastructures de la rue Louis-H.-La Fontaine et une partie de la 8<sup>e</sup> Avenue (20210501-356)
- 10.1.6 SA-443-IN-21-I Services professionnels - Rue Lefort - Élargissement de la plateforme de rue et modification du drainage pluvial (20210501-364)
- 10.1.7 SA-451-IN-21-G Travaux - Réparation des surfaces de béton des réservoirs de coagulant à la station d'épuration (20210612-503) (*gré à gré*)
- 10.1.8 SA-453-IN-21-I Mandat de services professionnels pour une étude préliminaire à l'augmentation de la capacité de traitement et modification du traitement tertiaire à la station d'épuration (mise à niveau vs ROMAEU) (20210612-509)
- 10.2 Rejet des soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres suivant
  - 10.2.1 SA-452-IN-21-P Inspection et diagnostic de conduites maîtresses d'eau potable (20210612-515)
- 10.3 Demande au ministère des Transports du Québec d'autoriser les agriculteurs à emprunter, avec certaines mesures de sécurité, le pont Marchand afin de leur permettre de traverser la rivière Richelieu

## **11 Toponymie et circulation**

- 11.1 Modification de numéros civiques sur la rue Luc (20210605-464)
- 11.2 Résolution relative à la circulation et au stationnement – rue René-Boileau (20210612-492)
- 11.3 Résolution relative à la circulation et au stationnement – 3<sup>e</sup> Rue (20210515-425 et 20210515-426)
- 11.4 Dépôt des recommandations de la rencontre du comité sur la circulation du 5 mai 2021. (20210515-422)
  - 11.4.1 Résolution relative à la circulation et au stationnement – 5<sup>e</sup> Avenue
  - 11.4.2 Résolution relative à la circulation et au stationnement – 6<sup>e</sup> Avenue

- 11.4.3 Mise en place d'un corridor scolaire pour la rue Pierre-Thuot
- 11.4.4 Résolution relative à la circulation et au stationnement – rue Laurier
- 11.4.5 Résolution relative à la circulation et au stationnement – rue Mercier
- 11.5 Résolution relative à la circulation et au stationnement – rues Pierre-Desranleau et Bernard (20210515-425)
- 11.6 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'installation de panneaux pour les freins à moteurs (20210522-434)
- 11.7 Modifications au stationnement réservé sur vignette – Stationnement municipal P-22 (20210605-476)
- 11.8 Résolution relative à la circulation et au stationnement – Intersection de la 9<sup>e</sup> Avenue et de la 4<sup>e</sup> Rue (20210612-492)

## **12 Travaux publics**

- 12.1 Octroi des contrats suivants :
  - 12.1.1 SA-2849-TP-21-I Fourniture et installation d'une potence incluant un palan à chaîne motorisé (20210612-510)
  - 12.1.2 SA-2851-TP-21-P Travaux - Chemisage structural de conduites d'égouts 2021 (20210605-467)
  - 12.1.3 SA-2856-TP-21-P Fourniture et livraison de bornes de recharge pour véhicules électriques (20210605-472)
  - 12.1.4 SA-2857-TP-21-P Fourniture, transport et traitement de conteneurs pour matières sèches, matières recyclables et déchets domestiques (20210612-481)
  - 12.1.5 SA-2860-TP-21-G Réfection du revêtement de plancher du pavillon et bloc sanitaire de la piscine Saint-Edmond (20210612-501) (*gré à gré*)

## **13 Sécurité publique**

- 13.2. Appui au maintien du Service de police de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (20210619-526)

## **14 Urbanisme**

- 14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
  - 14.1.1 DDM-2021-4982 Boutique Vélozone inc. - Immeuble situé au 688, boulevard du Séminaire Nord (20210515-404)
  - 14.1.2 DDM-2021-4999 Suzanne Rome - Immeuble situé au 121, rue des Bernaches (20210515-398)

- 14.1.3 DDM-2021-5000 Odile Lescoat - Immeuble situé au 643, chemin des Patriotes Est (20210515-402)
- 14.1.4 DDM-2021-5006 Jean Bisailon- Immeuble situé au 194, chemin de Valrennes (20210529-456)
- 14.1.5 DDM-2021-5007 Odette Parent - Immeuble situé au 392, rue de la Tramontane (20210529-457)
- 14.1.6 DDM-2021-5008 Stéphane Bélanger - Immeuble situé au 122, rue Jules-Duval (20210529-452)
- 14.1.7 DDM-2021-5016 Centre de services scolaire des Hautes-Rivières - Immeuble situé au 940, boulevard de Normandie (20210529-453)
- 14.1.8 DDM-2021-5018 Denis Demers - Immeuble situé au 143, rue Brassard (20210529-454)
- 14.2 Étude et décision relatives à une demande d'usage conditionnel
  - 14.2.1 UC-2021-4984 Éric Laforest - Immeuble situé au 76, rue Germaine (20210529-455)
- 14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - 14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
    - 1) PIA-2017-4065 André Daviault – Immeuble situé aux 147-151, rue Champlain (20210612-491)
    - 2) PIA-2021-4953 Marc-Antoine Viens – Immeuble situé aux 299-303, rue Mercier (20210612-494)
    - 3) PIA-2021-5010 Yan Bisailon – Immeuble situé au 293, 9<sup>e</sup> Avenue (20210612-484)
    - 4) PIA-2021-5015 Matthieu Paradis – Immeuble situé au 220, 1<sup>re</sup> Rue (20210612-485)
    - 5) PIA-2021-5017 Anabel bouvier Lépine – Immeuble situé aux 284-286, rue Saint-Jacques (20210612-486)
    - 6) PIA-2021-5027 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 41, rue Richelieu (20210612-487)
    - 7) PIA-2021-5028 Tcheconi Immobilier inc. – Immeuble situé au 100, rue Saint-Charles (20210612-488)
    - 8) PIA-2021-5029 Eve Parent – Immeuble situé au 215, 4<sup>e</sup> Avenue (20210612-489)
    - 9) PIA-2021-5031 Robert Barbeau – Immeuble situé aux 215-217, rue Jacques-Cartier Nord (20210612-490)
    - 10) PIA-2021-5036 Joey Jasmin-Tessier – Immeuble situé au 220, rue Champlain (20210612-498)

11) PIA-2021-5037 Gabrielle Breton - Immeuble constitué du lot 5 980 275 situé sur la rue Théodore-Bécharde (20210612-499)

12) PIA-2021-5038 Sylvain Vaillancourt - Immeuble situé aux 9-11, rue Marie-Élizabeth (20210612-500)

14.3.2 PIA-2021-4983 Boutique Vélozone inc. - Immeuble situé au 688, boulevard du Séminaire Nord (20210515-405)

14.4 Adoption du projet du règlement suivant :

14.4.1. Règlement n° 2025

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone H-1820 au secteur de PIIA « Habitations multifamiliales ».

Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre les rues Farrar et O'Cain. »

14.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.5.1. Règlement n° 2013

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1535, les usages « Service de nettoyage ou réparation de tapis », « Service de nettoyage de fenêtres », « Service d'extermination ou désinfection », « Service d'entretien ménager », « Service de ramonage de cheminée » de la classe 9 du groupe commerce et service (C).

Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre les rues Simard et Farrar. »

14.5.2. Règlement n° 2014

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1765, l'usage « Service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans consommation sur place) » du groupe commerce et service (C).

Cette zone est située sur la rue Frontenac, du côté nord, entre les rues Collin et Mercier. »

14.5.3. Règlement n° 2015

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-4100, à même une partie de la zone C-4961, afin d'y inclure un immeuble résidentiel protégé par droits acquis, actuellement situé dans la zone C-4961.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté sud, à l'ouest du Chemin du Petit-Bernier. »

14.5.4. Règlement n° 2016

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1820, la classe d'usages « Multifamiliale » de 4 à 6 logements, ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain. Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre les rues Farrar et O'Cain. »

14.5.5. Règlement n° 2024

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de réduire, à l'intérieur de la zone H-3093, le nombre de logements maximal autorisé pour le fixer à 4 logements.

Cette zone est située sur la 8e Avenue, du côté nord, entre les rues Riendeau et Balthazard. »

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.6.1 Règlement n° 2003

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-3529, à même une partie de la zone H-3521, et d'y autoriser les classes d'usages « unifamiliale » ainsi que « bifamiliale » comportant une structure des suites superposée.

La zone projetée H-3529 est située sur la rue Saint-Gabriel, du côté est, entre la 6<sup>e</sup> Avenue et l'avenue Desjardins. »

14.6.2 Règlement n° 2008

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Agrandir les zones H-1574 et H-1585, à même une partie de la zone I-1523, afin d'inclure à ces zones l'emprise de l'ancienne rue Berger visée pour fins d'acquisition et de construction;
- De réduire, à l'intérieur de la zone H-1574, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur et un terrain d'angle ainsi que la superficie minimale prescrite pour un terrain de la classe « Bifamiliale », pour les fixer respectivement à 15 mètres et à 450 mètres carrés.

Ces zones sont situées sur les rues des Carrières et Pilon, entre la rue Pascale et le chemin du Grand-Bernier Sud. »

14.6.3 Règlement n° 2010

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Créer la zone H-2041, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2042, à même une partie des zones C-2119, H-2070 et H-2075, afin d'autoriser les projets intégrés et la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 24 logements et

de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;

- Créer la zone H-2043, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2044, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « isolée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2045, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2046, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « contiguë » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2047, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser les projets intégrés et la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 7 logements comportant une structure des suites « juxtaposée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone H-2075 afin de modifier les normes prescrites pour un bâtiment principal et un terrain;
- Assujettir les nouvelles zones H-2042 et H-2047 aux dispositions applicables aux projets intégrés;
- Modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, lesquels sont identifiés à l'annexe « F » intitulée « Boisés d'intérêt ».

Les zones C-2119, H-2070, H-2075 et H-2076 sont situées du côté nord du boulevard Saint-Luc, dans le secteur des rues des Légendes et des Fortifications et de la rue Léger. »

14.7 Adoption du second projet des résolutions suivantes :

14.7.1 PPCMOI-2020-4816 - 865, boulevard Iberville

14.7.2 PPCMOI-2020-4821 -126, rue Jacques-Cartier Nord

14.7.3 PPCMOI-2020-4892 - 614, chemin du Clocher

14.8 Adoption du PPCMOI suivant :

14.8.1. PPCMOI-2019-4690 (lot 3 731 826 du cadastre du Québec et situé sur le boulevard Industriel)

14.9 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

14.9.1. ZAP-2021-4960 Julien Gaudet - Lots 3 613 027 et 3 613 028 du cadastre du Québec ainsi



qu'en territoire non cadastré  
(20210529-459)

- 14.10 Étude et décision relatives à diverses demandes de modification aux règlements d'urbanisme :
- 14.10.1. MRU-2021-4922 Zone H-3093 (20210529-444)
  - 14.10.2. MRU-2021-5012 Zone H-2764 (20210529-451)
- 14.11 Signature d'un bail pour la location d'un terrain (secteur Iberville) – Lot 4 042 319 du cadastre du Québec situé sur la 10<sup>e</sup> Avenue – Madame Micheline Dextraze-Chouinard (20210515-393)
- 14.12 Signature d'un bail pour la location d'un terrain (secteur Iberville) - Lot 4 042 319 situé au 10<sup>e</sup> Avenue - Monsieur Daniel Chouinard (20210515-392)
- 14.13 Signature d'un bail pour la location d'un terrain (secteur Iberville) – Lot 4 042 319 du cadastre du Québec situé sur la 10<sup>e</sup> Avenue – Monsieur Alexis Séguin (20210515-391)
- 14.14 Adhésion à la déclaration d'engagement « Unis pour le climat » (20210522-437)
- 14.15 Octroi du contrat suivant :
- 14.15.1 SA-1277-AD-21-G Services professionnels pour la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine bâti sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (20210612-502) (*gré à gré*)
- 14.16 Maintien du Programme rénovation Québec (PRQ) (20210612-520)
- 14.17 Demande adressée au gouvernement du Québec pour accélérer et conclure le traitement de l'acte de vente de la Maison Bouthillier à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre (20210619-530)

## **15 Transport et mobilité urbaine**

- 15.1 Demande de gratuité pour le transport collectif aux enfants du camp de jour municipal (20210612-505)

## **16 Avis de motion**

- 16.1 Règlement n° 2004 (20210508-383)

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc pour les rues de l'Anse, Bruno, De Salières, des Trembles, Félix-Leclerc, Létourneau et de l'avenue des Pins, décrétant une dépense de 4 056 000 \$ et un emprunt à cette fin »

- 16.2 Règlement n° 2005 (20210612-520)  
« Règlement établissant le programme municipal d'aide financière  
« Programme Rénovation Québec – 2021-2022 / Ville de Saint-Jean-sur-  
Richelieu » »
- 16.3 Règlement n° 2006 (20210515-407)  
« Règlement fixant les modalités d'utilisation des sites de dépôts des  
neiges usées de la Ville »
- 16.4 Règlement n° 2007 (20210612-493)  
« Règlement autorisant le financement de travaux de remplacement des  
systèmes de contrôle de ventilation à la station d'épuration et travaux de  
pompage temporaire au remplacement des conduites au poste Gouin,  
décrétant une dépense de 349 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- 16.5 Règlement n° 2013  
« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses  
amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1535, les  
usages « Service de nettoyage ou réparation de tapis », « Service de  
nettoyage de fenêtres », « Service d'extermination ou désinfection »,  
« Service d'entretien ménager », « Service de ramonage de cheminée »  
de la classe 9 du groupe commerce et service (C).  
  
Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre  
les rues Simard et Farrar. »
- 16.6 Règlement n° 2014  
« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses  
amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1765, l'usage  
« Service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans  
consommation sur place) » du groupe commerce et service (C).  
  
Cette zone est située sur la rue Frontenac, du côté nord, entre les rues  
Collin et Mercier. »
- 16.7 Règlement n° 2015  
« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses  
amendements, dans le but d'agrandir la zone H-4100, à même une partie  
de la zone C-4961, afin d'y inclure un immeuble résidentiel protégé par  
droits acquis, actuellement situé dans la zone C-4961.  
  
Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté sud, à l'ouest du  
Chemin du Petit-Bernier. »
- 16.8 Règlement n° 2016  
« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses  
amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1820, la classe  
d'usages « Multifamiliale » de 4 à 6 logements, ainsi que les normes se  
rapportant au bâtiment principal et au terrain.  
  
Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre  
les rues Farrar et O'Cain. »

16.9 Règlement n° 2017 (20210515-407)

« Règlement modifiant le règlement n° 1760 relatif à la tarification pour le service des infrastructures et gestion des eaux et du service des travaux publics »

16.10 Règlement n° 2018 (20210612-513)

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis pour la réfection des infrastructures de la rue Turgeon ainsi que pour la reconstruction de la passerelle piétonnière surplombant l'autoroute 35 dans l'axe du boulevard de Normandie, décrétant une dépense n'excédant pas 806 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.11 Règlement n° 2019 (20210605-474)

« Règlement autorisant une dépense supplémentaire pour la réalisation de travaux d'aménagements pour le plateau sportif du parc multisport Bleury, décrétant une dépense n'excédant pas 1 203 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.12 Règlement n° 2020 (20210605-475)

« Règlement modifiant le règlement n° 1709 relatif à la gestion contractuelle »

16.13 Règlement n° 2024

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de réduire, à l'intérieur de la zone H-3093, le nombre de logements maximal autorisé pour le fixer à 4 logements.

Cette zone est située sur la 8<sup>e</sup> Avenue, du côté nord, entre les rues Riendeau et Balthazard. »

16.14 Règlement n° 2025

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone H-1820 au secteur de PIIA « Habitations multifamiliales ».

Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre les rues Farrar et O'Cain. »

## **17 Règlements**

17.1 Règlement n° 1849

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone H-2037 à même une partie de la zone H-2020.

La zone H-2020 est située à l'île Sainte-Thérèse, sur la rue Riviera, près de la rivière Richelieu et de la rue des Balbuzards »

#### 17.2 Règlement n° 1970

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de soustraire la zone H-2037 de l'obligation d'être adjacent à une rue publique.

La zone H-2037 est située à l'île Sainte-Thérèse, à l'extrémité nord de la rue Riviera, près de la rivière Richelieu et de la rue des Balbuzards.»

#### 17.3 Règlement n° 1976

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de remplacement de l'unité de chauffage incluant des chauffe-conduits et le remplacement des lamelles d'un décanteur à la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense n'excédant pas 902 000 \$ et un emprunt à cette fin »

#### 17.4 Règlement n° 1982

« Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement »

#### 17.5 Règlement n° 1989

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de permettre, dans les zones H-2048 et H-2714, le clin ou le panneau de métal peint et précut en usine comme matériau de parement extérieur des murs d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire de plus de 20 mètres<sup>2</sup> de superficie d'implantation au sol, dans une proportion d'au plus 10% de la surface des murs sur chacune des façades.

Ces zones sont situées sur la rue Théodore-Bécharde et le chemin Saint-André, du côté est, au nord de la rue François-Blanchet. »

#### 17.6 Règlement n° 1992

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Modifier la définition de « bâtiment »;
- Ajouter des définitions à « pavillon de jardin », « pergola », « avant-toit » et « auvent » et modifier la définition de « marquise »;
- Augmenter à 30 m<sup>2</sup> la superficie d'implantation au sol cumulative des pavillons de jardin, pergolas et tonnelles dans les zones du groupe habitation (H);
- Augmenter à 0,45 mètre la distance minimale requise entre une marquise, un auvent, un avant-toit ou une corniche et une ligne de terrain, conformément au Code national du bâtiment 2010;
- Préciser que la hauteur d'un mur écran est mesurée à partir du plancher du perron, du balcon, de la galerie ou de la terrasse et moduler la hauteur maximale permise en fonction de sa distance à une ligne de terrain;
- Prohiber un mur écran en cour avant pour les zones du groupe habitation (H), à l'exception de la classe « multifamiliale »;
- Exiger un revêtement de toiture de couleur blanche, un toit vert ou un matériau dont l'indice de réflectance solaire est d'au moins 78 pour tout agrandissement de plus de 20 % de la superficie de la toiture pour un bâtiment dont la pente de toit est inférieure à 3/12;
- Créer un nouvel usage C2-02-19 « Service de location de bureaux et d'espaces de travail pour un usage compris dans la sous-classe C2-02 Services professionnels, techniques ou d'affaires ». »

#### 17.7 Règlement n° 1994

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de :

- Ajouter certains documents à fournir lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation;
- Préciser les informations qui doivent être montrées aux plans, en lien avec tout projet de construction, ouvrage ou travaux modifiant le débit des eaux de ruissellement rejetées à l'égout pluvial ou combiné municipal ou un fossé;
- Exiger pour un terrain situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction, que le permis de branchement ait été délivré;
- Permettre qu'un permis de construction partiel puisse être délivré avant la délivrance du permis de branchement;
- Exiger qu'une rue visée par une entente conclue en vertu du Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ait été décrétée ouverte selon certains critères, comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction »

#### 17.8 Règlement n° 1995

« Règlement modifiant le règlement de construction n° 0653 et ses amendements, dans le but de :

- Préciser que les rejets provenant d'une installation de traitement des eaux usées ne peuvent être dirigés directement dans une canalisation de fossé par une conduite pour les terrains non desservis par un réseau d'égout;
- Exiger un système de drainage lors de l'implantation d'un bâtiment de six (6) unités de logement et plus;
- Modifier les dispositions relatives aux eaux de ruissellement. »

#### 17.9 Règlement n° 1996

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-2190 à même une partie de la zone P-2188, afin de corriger les limites de la zone H-2190 pour concorder avec les limites des lots.

Ces zones sont situées sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre la rue Claire et le croissant des Iroquois. »

#### 17.10 Règlement n° 1997

« Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables, et remplaçant le règlement n° 1850 »

#### 17.11 Règlement n° 2000

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis pour le prolongement de l'aqueduc sur une portion du chemin des Patriotes Est et sur les rues Tessier, Leduc, Dagenais, Mario, de Contrecoeur, Denis-Doody, Hector, Joyce, de La Noraye, Dasylnar et une portion du rang des Cinquante-Quatre, décrétant une dépense de 298 000 \$ et un emprunt à cette fin »

#### 17.12 Règlement n° 2001

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- De retirer, à l'intérieur de la zone H-1726, la classe d'usages « Bifamiliale »;
- D'augmenter, à l'intérieur de la zone H-1726, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur et un terrain d'angle de la classe « Unifamiliale », pour la fixer à 19 mètres.

Cette zone est située dans le secteur de la rue Brais, entre les rues Jacques-Cartier Sud et Smith. »

#### 17.13 Règlement n° 2002

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de préciser le titre des fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme »

#### 17.14 Règlement n° 2009

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, pour le secteur « Champlain Sud », dans le but d'assujettir les interventions relatives au lotissement et d'ajouter des critères et objectifs pour ces interventions. »

### **18 Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal**

18.1 Dépôt du rapport « PAÉE 2020 » (20210522-439)

18.2 Approbation des règlements suivants par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 1940 : « Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation de travaux de rénovation dans plusieurs bâtiments municipaux, décrétant une dépense n'excédant pas 461 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1962 : « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection et d'aménagement d'un débarcadère sur le chemin des Patriotes Est face à l'école secondaire Marcellin-Champagnat, décrétant une dépense n'excédant pas 140 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1972 : « Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagements pour les plateaux sportifs du parc multisport Bleury et du parc France, décrétant une dépense n'excédant pas 3 991 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

- 18.3 Procès-verbal de correction de la résolution n° 2021-04-0284
- 18.4 Registre cumulatif des achats au 31 mai 2021
- 18.5 Amendement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Justin Bessette :
- Acquisition des immeubles situés aux 292, rue Champlain et 241, rue cardinal ;
  - Offre d'achat déposée pour l'immeuble situé au 736, rue Frédette.
- 18.6 Certificats des procédures d'enregistrement tenues en regard des règlements n<sup>os</sup> 1959, 1963, 1987, 1998 et 1999
- 18.7 Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021
- 18.8 Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021
- 18.9 Pétition en cours concernant la réfection du chemin de la Grande-Ligne

## **19 Période de questions**

## **20 Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public**

## **21 Levée de la séance**